

Québec, le 17 septembre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 mai dernier était présenté à l'Assemblée nationale un extrait d'une pétition signée par 4 411 personnes pour demander au gouvernement du Québec de réformer le programme d'histoire au secondaire pour y inclure l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuits, incluant le douloureux épisode des pensionnats comme exemple des politiques d'assimilation que le gouvernement canadien a mises en œuvre dans l'ensemble du pays pour faire disparaître la présence autochtone au Canada. Cette pétition demande également au gouvernement du Québec d'inclure les organisations autochtones représentatives et leurs spécialistes dans le processus de réforme du programme d'histoire.

Il est utile de rappeler que le programme d'histoire et éducation à la citoyenneté du 2^e cycle du secondaire a été approuvé par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en octobre 2006 et traite de l'histoire du Québec et du Canada. Il est devenu d'application obligatoire en septembre 2007, pour la 3^e secondaire, et en septembre 2008, pour la 4^e secondaire. Les travaux d'élaboration ont été régulièrement soumis à un comité composé d'une vingtaine d'enseignants et de conseillers pédagogiques et d'un enseignant d'histoire du Centre d'éducation Ratihente, de la communauté de Kanesatake, qui a participé à ce comité de travail pendant trois ans.

Actuellement, en 3^e secondaire, les élèves étudient entre autres les liens entre la conception du monde des premiers occupants et leur organisation sociale et territoriale. Le programme comprend des connaissances historiques liées aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits. En 4^e secondaire, le programme est structuré sur des bases thématiques et chacune d'elles, comme la population et l'économie, amène des connaissances sur les premiers occupants, les Métis et les Inuits.

...2

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 646-7551

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Circonscription
Bureau 200
2160, chemin du Tremblay
Longueuil (Québec) J4N 1A8
Téléphone : 450 463-3772
Télécopieur : 450 463-1527

Le gouvernement a annoncé, lors du discours inaugural du 31 octobre 2012, sa volonté de renforcer l'enseignement de l'histoire. On reproche notamment au programme actuel la place jugée insatisfaisante accordée à certains événements politiques et à certains personnages, l'absence de repères historiques, la structure du programme et l'inclusion de l'éducation à la citoyenneté.

Le 2 septembre dernier, j'ai annoncé, avec le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, une démarche gouvernementale qui mènera au renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire, au secondaire et au collégial.

Pour l'enseignement primaire et secondaire, un mandat a été confié à M. Jacques Beauchemin et à M^{me} Nadia Fahmy-Eid de consulter les acteurs du milieu éducatif et les professionnels du domaine de l'histoire pour préciser les orientations qui mèneront à l'élaboration des nouveaux programmes d'histoire. Par ailleurs, dans le but d'offrir à la population une tribune pour s'exprimer sur la question, une section Web sera mise à sa disposition sur le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les réalités autochtones sont incontournables et font partie intégrante de l'histoire du Québec. La démarche entreprise permettra aux groupes autochtones d'être consultés et nous nous attendons à ce que le rapport des experts, dont le dépôt est prévu en décembre 2013, contienne des recommandations sur cette question.

Il apparaît donc que l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuits est bien présente et continuera de l'être dans les programmes d'histoire et que ceux-ci répondent et répondront, en ce sens, à la pétition déposée à l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie Malavoy

MARIE MALAVOY